

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 novembre 2017

Présents: MM Marc BOLLAND  
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE  
Ann BOSSCHEM, Stéphanie CLERMONT, Geneviève CLOES, Jérôme COCHART, Jean-Paul COLSON, Charly DEDEE,  
Serge ERNST, Ingrid FICHER, Jérôme GAILLARD, Arnaud KEYDENER, Danielle LACROIX, Patrick OFFERMANS,  
Caroline PETIT, Marc RASSENFOSSE, Luc WARICHET, Nicolas WEBER et Eric WISLEZ  
Myriam ABAD-PERICK  
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président  
Echevins

Conseillers  
Présidente du CPAS  
Directrice générale

**11<sup>ème</sup> objet : PATRIMOINE – MODIFICATION DU TRACÉ DE LA VOIRIE COMMUNALE PAR LA SUPPRESSION D’UNE PARTIE DU CHEMIN VICINAL N° 7 DENOMME RUE LEGIPONT.**

**LE CONSEIL, réuni en séance publique,**

Vu le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Considérant la demande de Monsieur et Madame LHOMME-RACANO, rue Légipont, 100 à 4671 BLEGNY (Saive) d’acquérir une parcelle communale sise rue Légipont (partie du chemin vicinal n° 7) ;

Considérant que le projet implique la modification du tracé de la voirie communale dénommée rue Légipont à SAIVE et anciennement chemin vicinal n° 7 par la suppression d’une partie de 797 m<sup>2</sup> ;

Vu le plan dressé à cet effet le 22 septembre 2017 par Monsieur Michel SAUSSEZ, géomètre-expert, rue Reux, 1 à 4633 MELEN ;

Attendu qu’une enquête publique a été réalisée du 5 octobre 2017 au 7 novembre 2017, en vertu du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, et a fait l’objet d’un procès-verbal ;

Considérant qu’aucune réclamation n’a été formulée pendant cette enquête ;

Considérant que la portion de voirie concernée n’est d’aucune utilité pour les usagers et que cette modification n’a pas d’impact financier sur le budget communal ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,

**DECIDE à l’unanimité :**

Article 1 : de marquer son accord sur la modification du tracé de la voirie communale par la suppression d’une partie du chemin vicinal n° 7 dénommé rue Légipont à SAIVE à savoir 797 m<sup>2</sup> telle qu’elle apparaît sur le plan de mesurage dressé par Monsieur Michel SAUSSEZ, géomètre-expert, en date du 22 septembre 2017.

Délibération du Conseil communal  
en date du 30 novembre 2017

Suite – 11<sup>ème</sup> objet : **PATRIMOINE – MODIFICATION DU TRACE DE LA VOIRIE COMMUNALE PAR LA SUPPRESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN VICINAL N° 7 DENOMME RUE LEGIPONT.**

Article 2 : conformément à l'article 17 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, la présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon et publiée selon les modes visés à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,  
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,  
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,

